

DECRET N° 2005-259 DU 06 MAI 2005

portant nomination des Directeurs
centraux et techniques du Ministère de
l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-192 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 avril 2005;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs des services centraux et techniques ci-après du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les personnes dont les noms suivent :

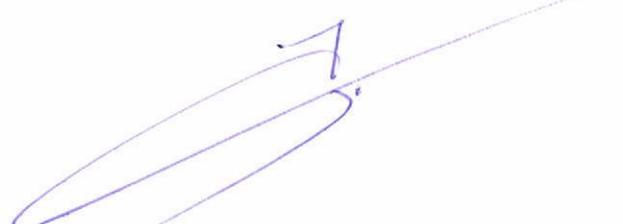
- Directrice de la Cellule de Communication : Madame Jocelyne ALADAYE
- Directeur de l'Inspection et de la Vérification Interne : Monsieur Elie LADIKPO
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Bonaventure Gbékpodé KOUAKANOU

- Directrice des Ressources Financières : Madame Clémentine DOHOU LOKOSSOU
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Cyriaque Louis Akodagbé HOUNNOU
- Directeur de l'Agriculture : Monsieur Hontonnou DOSSOU BATA
- Directeur de l'Elevage : Monsieur Guillaume HOUNSOU-VE
- Directrice des Pêches : Madame Kossiba Cathérine HOUNKPE
- Directeur de la Promotion et de la Législation Rurales : Monsieur Désiré LIGAN
- Directeur de la Promotion de la Qualité et du conditionnement : Monsieur Youssoufou ALAMON
- Directeur du Génie Rural : Monsieur Célestin Comlan DANVI
- Directeur du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF) : Monsieur Wakili Adio TAÏROU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

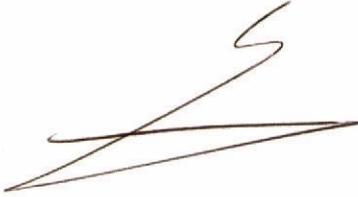
Fait à Cotonou, le 06 mai 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Fatiou AKPLOGAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR -FDSP 02 INTERESSES 12 JO 1.-